

Période d'essai renouvellement

Par **Petit cyril**, le **21/02/2019** à **23:40**

J'ai enfin reçu les conclusions adverses le jour pour le lendemain.....

Je vais solliciter un renvoi pour répondre...

J'avais signé mon cdi avec période d'essai 2 mois renouvelable 1 fois le 09 juillet, le 09 septembre je n'avais reçu aucun papier de renouvellement. Le 17 septembre j'ai envoyé 1 mail pour dire que mon essai était écoulé et que j'étais en cdi en l'absence de prolongation de l'essai. On m'a fait parvenir le 18 septembre un document daté du 5 septembre me disant qu'il s'était perdu.....

L'avocat dans son dossier dit que mon essai a été renouvelé puisque j'aurai soit disant donné mon accord oral ce qui est faux et il dit que l'obtention de l'accord du salarié ne nécessite pas d'écrit puisque soumis à aucun formalisme....

Que dire à cela....

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **22/02/2019** à **08:58**

Bonjour,

De toute façon, la partie adverse est incapable de prouver ce qu'elle avance et cela va pratiquement à l'encontre de toute la Jurisprudence à propos du renouvellement de la période d'essai, en plus vous prétendez le contraire..

Si la partie adverse n'a que ce genre d'argument, vous tenez le bon bout...

Si vous en êtes au stade de la mise en état je ne vois pas l'intérêt de demander un renvoi...